

Avis de vacance



Ville de Saint-Martin-d'Hères

Cadre d'emplois : Adjointes techniques

Quotité : Temps plein

Publication: Interne/externe

*durée de publication: 1 mois minimum
(article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).*

*n° de DV au CDG:
date DV:*

Date de création

Poste 559

24/09/2019

Date de mise à jour

21/07/2020

Note de service

n°2020/47

EL/MN/GA/

Filière : Technique
Catégorie : C

Délai de dépôt des candidatures

Lundi 24 août 2020

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE SERVICES TECHNIQUES

AFFECTATION : Service Espaces Verts

Agent(e) technique des espaces verts - Elagueur

1. Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

2. Missions du service

Le Service des Espaces Verts assure au quotidien l'entretien des espaces, jardins, parcs, squares, espaces privés de la ville (cours d'école), massifs en bord de voirie... Il propose un ensemble d'actions pour préserver l'environnement et développer la biodiversité urbaine.

3. Activités du poste

Sous l'autorité du chef de service, l'élagueur doit :

Activités principales

Entretien, renouvellement du parc arboré :

- Grimper et descendre des arbres avec différents dispositifs
- Tailler, élaguer, abattre, traiter, fertiliser, aider à la croissance, soigner, planter, arroser....
- Accompagner les intervenants en dessouchement
- Débarder, gérer les déchets produits sur le site
- Dégager, mettre en sécurité les espaces envahis par le patrimoine arboré

Entretien, renouvellement du parc arboré :

- Grimper et descendre des arbres avec différents dispositifs
- Tailler, élaguer, abattre, traiter, fertiliser, aider à la croissance, soigner, planter, arroser....
- Accompagner les intervenants en dessouchement
- Débarder, gérer les déchets produits sur le site
- Dégager, mettre en sécurité les espaces envahis par le patrimoine arboré

Maintenance, création, renouvellement des circuits d'arrosage automatique :

- Réparer, ouvrir et fermer, programmer les installations au rythme des saisons...
- Suivre les travaux effectués par les entreprises extérieures
-

Entretien des outils, engins spécifiques...**Polyvalence selon les nécessités du service**

- Contribution au contrôle journalier, trimestriel et annuel des aires de jeux
- Contribution à l'entretien général et création d'espaces verts en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites sauf tonte
- Réaliser des aménagements paysagers

Activités complémentaires

Participation aux manifestations exceptionnelles : marché aux fleurs, fêtes...

Participation à l'accueil et à la formation des stagiaires

Exploitation des abords de la voirie en viabilité hivernale selon les priorités

4. Profil recherché

Connaissances

- Environnement territorial
- Connaissance des essences d'arbres et leurs spécificités
- Notions : Végétaux / Faune et flore / Botanique / Sols et substrats / Adventices, parasites, maladies végétales et traitements / Fertilisation / Croissance et formes végétales / Biodiversité
- Petite maçonnerie, Utilisation des outils et engins : notions de base
- Normes relatives aux aires de jeux
- Bonne communication

Savoir faire

- Techniques de grimpe dans les arbres, déplacements en sécurité dans les arbres, descente en rappel, assurage..., de rétention des branches
- Techniques de taille et élagage, de démontage d'arbres, d'abattage, d'essouchement d'un site
- Techniques de taille : saisonnières, douces, topiaires, sévères, de formation...
- Techniques de tonte et débroussaillage, de plantation, ramassage de feuilles, paillage, semis, désherbage (manuel et mécanique), de fertilisation, amendement, d'arrosage,
- Appliquer des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail et en direction des usagers
- Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des matériels, des outils et des produits
- Rendre compte d'activité
- Techniques ou matériaux de déneigement dans le respect de l'environnement

Qualité

- Sens du service public
- Esprit d'équipe, responsabilité et vigilance dans le travail, être disponible
- Aptitude au changement (de moyens et d'équipe), mobile
- Être volontaire pour s'investir dans une formation pour suivre l'évolution des techniques
- Capacité d'adaptation (métier en mutation, conditions climatiques)

5. Conditions

<table border="1"><tr><th>Habilitations</th></tr><tr><td><ul style="list-style-type: none">• PSC1 ou SST (2 par équipe)• Habilitations électriques : BE Manœuvre / Bo / HO• Travail en hauteur• Grue auxiliaire de changement• Autorisations de conduites : tracteur, tondeuse auto-portée, minipelle, engins de chantiers, mini chargeur• Signalisation des chantiers fixes ou mobile sur la voie publique• Gestes et postures• Montage, utilisation, contrôle des échafaudages roulants</td></tr><tr><th>Conditions de rémunération</th></tr><tr><td><ul style="list-style-type: none">• Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)• Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)</td></tr></table>	Habilitations	<ul style="list-style-type: none">• PSC1 ou SST (2 par équipe)• Habilitations électriques : BE Manœuvre / Bo / HO• Travail en hauteur• Grue auxiliaire de changement• Autorisations de conduites : tracteur, tondeuse auto-portée, minipelle, engins de chantiers, mini chargeur• Signalisation des chantiers fixes ou mobile sur la voie publique• Gestes et postures• Montage, utilisation, contrôle des échafaudages roulants	Conditions de rémunération	<ul style="list-style-type: none">• Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)• Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	<table border="1"><tr><th>Conditions d'exercice particulières</th></tr><tr><td><ul style="list-style-type: none">• Port d'EPI : dont gants, chaussures, masques, casques, bouchons, vêtements haute visibilité...• Déplacements sur les sites• Horaires d'hiver 7h30-12h/13h00-16h15 tous les jours (à titre indicatif) Horaires d'été 6h00-13h00 tous les jours• Disponibilité en dehors des horaires habituels de travail sur la base du volontariat (événements exceptionnels, festifs, ...). Activité obligatoire durant le temps de travail.• Déneigement : activité obligatoire durant le temps de travail / sur base du volontariat en dehors du temps de travail• Polyvalence selon les nécessités du service</td></tr><tr><th>Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités</th></tr><tr><td><ul style="list-style-type: none">• Accès direct en catégorie C (filière technique)• Certificat de spécialisation taille et soin des arbres• Diplôme : CAPA, BEPA• Permis B / Permis C souhaité</td></tr></table>	Conditions d'exercice particulières	<ul style="list-style-type: none">• Port d'EPI : dont gants, chaussures, masques, casques, bouchons, vêtements haute visibilité...• Déplacements sur les sites• Horaires d'hiver 7h30-12h/13h00-16h15 tous les jours (à titre indicatif) Horaires d'été 6h00-13h00 tous les jours• Disponibilité en dehors des horaires habituels de travail sur la base du volontariat (événements exceptionnels, festifs, ...). Activité obligatoire durant le temps de travail.• Déneigement : activité obligatoire durant le temps de travail / sur base du volontariat en dehors du temps de travail• Polyvalence selon les nécessités du service	Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités	<ul style="list-style-type: none">• Accès direct en catégorie C (filière technique)• Certificat de spécialisation taille et soin des arbres• Diplôme : CAPA, BEPA• Permis B / Permis C souhaité
Habilitations									
<ul style="list-style-type: none">• PSC1 ou SST (2 par équipe)• Habilitations électriques : BE Manœuvre / Bo / HO• Travail en hauteur• Grue auxiliaire de changement• Autorisations de conduites : tracteur, tondeuse auto-portée, minipelle, engins de chantiers, mini chargeur• Signalisation des chantiers fixes ou mobile sur la voie publique• Gestes et postures• Montage, utilisation, contrôle des échafaudages roulants									
Conditions de rémunération									
<ul style="list-style-type: none">• Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)• Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)									
Conditions d'exercice particulières									
<ul style="list-style-type: none">• Port d'EPI : dont gants, chaussures, masques, casques, bouchons, vêtements haute visibilité...• Déplacements sur les sites• Horaires d'hiver 7h30-12h/13h00-16h15 tous les jours (à titre indicatif) Horaires d'été 6h00-13h00 tous les jours• Disponibilité en dehors des horaires habituels de travail sur la base du volontariat (événements exceptionnels, festifs, ...). Activité obligatoire durant le temps de travail.• Déneigement : activité obligatoire durant le temps de travail / sur base du volontariat en dehors du temps de travail• Polyvalence selon les nécessités du service									
Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités									
<ul style="list-style-type: none">• Accès direct en catégorie C (filière technique)• Certificat de spécialisation taille et soin des arbres• Diplôme : CAPA, BEPA• Permis B / Permis C souhaité									

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)

- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille

- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)

- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les candidats intéressés par cet emploi voudront bien faire acte de candidature, (**lettre de motivation + CV obligatoire**) avant le lundi 24 août 2020 à : Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines- Service Développement Emploi et Compétences :

par email au : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

(tampon)	Le Directeur Général des Services 
----------	--